

Associations

Société de chasse

On prépare, déjà, la prochaine saison.

Soulagement pour les uns, nostalgie ou regrets pour d'autres, les fusils se sont tus, ou presque. Presque, car, si le chasseur abandonne son costume de cueilleur, certains d'entre nous vont endosser la tenue de régulateurs.

Depuis le 31 mars, vous ne les voyez plus car ils auront abandonné les tenues orange, sauf pour quelques battues aux renards, mais vous entendrez encore parfois les détonations de leurs armes.

Ils ne sont ni braconniers ni hors-la-loi, mais ils sont là pour réguler les populations des espèces « susceptibles d'occasionner des dégâts » appelés pudiquement ESOD par l'administration, depuis que le mot « nuisible » est devenu tellement intolérable aux oreilles de quelques-uns.

Il s'agit ici de réduire les effectifs des pies, corbeaux, geais, étourneaux, et renards pour réduire les dégâts qu'ils peuvent provoquer dans les cultures mais aussi dans vos poulaillers, et également de protéger les nichées à venir.

Il s'agit aussi, pour les chasseurs qui pratiquent l'affût, de procéder à des tirs de régulation sur les chevreuils, dans le cadre du plan de chasse attribué par arrêté préfectoral ; cette année 10 bracelets ont été délivrés à la société de chasse dans ce cadre et distribués à des chasseurs qui en ont fait la demande lors de l'assemblée générale du mois d'avril (un seul bracelet par chasseur volontaire).

Ils interviennent sur le terrain dans le cadre d'une autorisation préfectorale, avec l'autorisation du bureau de la société de chasse,

Vide-grenier

C'est avec une belle journée ensoleillée de 1^{er} mai qu'a eu lieu notre vide grenier en association avec un marché des producteurs d'asperges.

Dès 6 heures 30, ce matin là, le bureau organisateur du Club Bruyères et Genêts était à la salle des fêtes, place du marché, pour accueillir les exposants et installer la buvette et le stand pour l'accueil et la loterie, qui vous a proposé de nombreux lots tout au long de la journée.

Les exposants étaient répartis sur tout l'arrière extérieur jusqu'à l'entrée de la salle, laissant ainsi le parking du haut disponible pour le marché organisé par le Groupement des Producteurs d'Asperges. La fréquentation du public a été dense, nous laissant penser que nous avons tous besoin de renouer avec les festivités qui nous ont tant manqué pendant la Covid.

Le soleil, la bonne humeur, la convivialité ont fait de cette journée un succès et nous penserons à renouveler un nouveau vide grenier l'année prochaine, certainement à la seule initiative



Monique GODART
Présidente

du Club car il faut souhaiter une reprise de la Fête de l'asperge dès 2023, si tout va bien. Pour continuer sur les festivités organisées par Bruyères et Genêts: il y aura un loto le 4 septembre à Fargues et nous préparons un méchoui autour de la Salle des Fêtes pour le 25 septembre. La gymnastique du lundi sera mise en sommeil à la fin juin et reprendra le 5 septembre. Bon été à tous.
Amicalement



et toujours avec l'accord des propriétaires chez qui ils opèrent. Ne soyez donc pas surpris d'entendre quelques détonations dans la campagne farguaise, plutôt à l'aube ou au coucher du soleil. Les tenues orange ne sont plus de sortie au bord des routes et des chemins, mais elles restent prêtes à intervenir ponctuellement à la demande de propriétaires victimes de dégâts aux cultures de la part des sangliers.

Concernant les dégâts provoqués par les renards, n'hésitez pas, en cas de besoin, à contacter Alain DUPUY qui, en fonction des possibilités, orientera les actions des chasseurs à l'affût pour essayer d'apporter une réponse à vos soucis.

Cette année encore, nous aurons eu la satisfaction de clôturer la saison sans incident grave ni accident.

Du gibier reproducteur a été lâché au printemps.

Nous rappelons, pour mieux protéger les nichées, que la divagation des chiens en liberté est sanctionnable. Nous vous remercions de bien vouloir garder vos chiens enfermés, ou de les promener uniquement tenus en laisse.

Les membres du bureau de la société de chasse ont entamé leur cycle de permanences pour la délivrance des permis et cartes pour la saison à venir.

Ces permanences ont lieu à la maison des chasseurs, route de La Tour d'Avance, les

- samedi 6 août de 14h00 à 17h00
- samedi 20 août de 14h00 à 16h30
- mercredi 1^{er} septembre de 17h00 à 19h00
- jeudi 2 septembre de 17h00 à 19h00

Enfin, notre assemblée générale de préouverture se tiendra le samedi 20 août à 17h00 salle de la mairie.



Fête de la musique



Vide grenier du 1er mai



Travaux église St Cyr

HORAIRES



Mairie

mardi 8h à 12h et 13h30 à 17h30
jeudi 8h à 12h
vendredi 8h à 12h et 13h30 à 17h30 (fermé au public)

Téléphones

Secrétariat 05 53 93 07 42
Maire 05 53 93 56 94
Mobile 06 24 82 18 96
Garderie 05 53 93 56 93

mail

mairiefarguessurourbise@collectivite47.fr

Site internet

<https://fargues-sur-ourbise.fr>



AGENCE POSTALE COMMUNALE

lundi	7h15	12h15
mardi	8h30	12h00
mercredi	9h00	12h00
jeudi	8h30	12h00
vendredi	8h30	12h00

LE PETIT FARGUAIS

Juillet 2022 N° 63

Parutions : janvier, juillet
Directeur publication : Michel Ponthoreau
Comité de rédaction : Valérie Cardouat, Dominique Mulot, Michel Ponthoreau, Martial Deschamps
Composition et mise en page : M.Ponthoreau
Logiciel P.A.O.: Scribus
Tirage : 220 exemplaires
Impression : 3 CLG

Dates à retenir

Dimanche 24 juillet	Escargolade à St Julien
Samedi 20 août	A.G. société de chasse
Samedi 27 août	Concours pétanque
Dimanche 4 septembre	Loto Bruyères et genêts
Samedi 24 septembre	Nettoyons la nature
Dimanche 25 septembre	Méchoui
Dimanche 16 octobre	Octobre rose
Samedi 5 novembre	Soirée théâtre
Samedi 3 décembre	TELETHON
Dimanche 18 décembre	Arbre de Noël

Comité des fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu le vendredi 3 juin à 17h00. Plusieurs sujets ont été abordés dont, le calendrier des événements à venir, la mutualisation d'achat de matériel et en particulier de chaises (ou bancs) entre associations.

A l'issue de l'assemblée, les membres élus ont été reconduits dans leur fonction :

Pierre Giresse - président ;
Monique Godard - secrétaire ;
Dominique Baudel - trésorier ;

Des bénévoles, dont certains fraîchement Farguais, ont assisté à la réunion. Tous ne pouvaient être présents mais ont d'ores et déjà proposé leur aide lors des manifestations. La prochaine manifestation, à la parution du journal, sera le **repas aux escargots le dimanche 24 juillet** au bourg de Saint Julien.

Théâtre

Bientôt de retour...

Après les arrêts successifs et forcés nous avons repris le chemin de la scène en février.

La troupe, avec une volonté sans pareille, prépare une série de sketches sur le thème ... de la maison de retraite. Pas très réjouissant, direz-vous ?

Eh bien détrompez-vous !

Après une trêve estivale, volontaire cette fois, nous reprendrons les répétitions fin août pour peaufiner la représentation qui aura lieu **le samedi 5 novembre**.

Bel été à tous.



La fête de la musique, enfin !

Le 18 juin dernier la fête de la musique faisait son retour à Fargues, impulsée par un collectif d'associations de chanteurs et musiciens dont Mélorythme, Music'all, Indigo, Patrice Caumont mais également le comité des fêtes et la municipalité. Tous, chacun dans son domaine, se sont fortement impliqués pour que cet événement ait lieu.

Quelques aménagements réfléchis ont permis de maintenir la fête en dépit de l'alerte canicule, avec l'appui de Monsieur le Maire.

La soirée s'articulait autour de la scène ouverte et des prestations des associations présentes. Un petit bol d'air, pour lequel chacun s'accorde à dire que c'était un moment festif, agréable et où il faisait bon se retrouver.

Parmi les chanteurs de la scène ouverte nous avons pu découvrir OVNI, Marco, Delphine..., la voix délicieuse de Krissie, le duo



Mercredi 18 juin 14 adhérents de Bruyères et Genêts (Fédération Générations Mouvement) et 1 non adhérent partent à la découverte des sites romains du Gers.

Nous commençons par la Villa de Séviac à MONTRÉAL DU GERS. Guidés par un accompagnateur très compétent et au discours éloquent, nous déambulons à travers la villa. Considérée comme l'une des plus belles du Sud-Ouest de la Gaule : elle nous révèle l'art de vivre romain à la campagne et 625 m² de mosaïques antiques (le plus grand ensemble en France) s'offrent à notre regard. Nous découvrons entre autre le chauffage « par le sol » des romains et les thermes avec ses bains chauds, tièdes et froids.

Ce lieu fut occupé dès le milieu du 1^{er} siècle et jusqu'au 7^{ème} siècle de notre ère.

Après nous être instruits sur la civilisation romaine rurale (sous un soleil assez vif) nous trouvons la fraîcheur et la restauration au « Moulin du Pouy » à EAUZE.

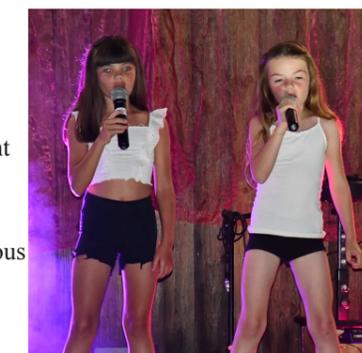
L'après-midi nous poursuivons notre instruction romaine sur le site d'ELUSA capitale antique. En premier lieu le musée d'EAUZE. Il nous présente un exceptionnel trésor Gallo Romain

très applaudi, Galathée et Lou-Elise qui

faisaient leur début sur scène et nous ont présenté un énergique « Homme à la moto ». Nous avons retrouvé « les anciens de Mélo » avec une furieuse « envie d'aimer » et nos deux groupes

locaux « les K'lamités » et une première avec « les Mini-pipeaux » ! La danse avait aussi sa place, l'association Arizona Dream qui avait immédiatement répondu présente, nous avait réservé deux chorégraphies. À tous, nous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Fête de la musique



Voyage dans le Gers

– constitué de 28 054 pièces de monnaies, d'une cinquantaine de bijoux et objets précieux – découvert lors de fouilles récentes près de la gare. Le musée a aussi une belle collection de statues, décors et objets du quotidien romain qui nous racontent la vie à ELUSA.

C'est ensuite la visite de la Domus de Cieutat. Le site d'interprétation situé dans l'ancienne gare d'EAUZE nous montre par un film et des explications interactives l'art de vivre dans une maison urbaine. Puis sur le terrain nous découvrons les restes de cette vaste demeure.

Après la villa (de campagne) du matin, l'après midi la domus (de la ville) nous place au cœur d'un ensemble urbain très important. La journée se termine à la ferme du « Peyrouet » : d'abord une présentation de l'exploitation de canards et d'oies de Mireille et Laurent FABE, ensuite une dégustation des produits « POTS D'ANNE » que nous pouvons retrouver sur le marché de CASTELJALOUX.

Après une journée bien remplie nous nous quittons heureux de ce que nous avons vu en formant le souhait de renouveler l'expérience vers une autre destination.

Annette PERES – Vice-présidente

Travaux église Saint Cyr

Une étude de restauration complète de l'église Saint Cyr a été menée par un cabinet d'architecture du patrimoine situé à Bordeaux et spécialisé dans la restauration du patrimoine ancien et des monuments inscrits et classés au titre des monuments historiques.

Cette étude approfondie nous conditionne à des travaux relativement importants qui s'étaleront sur plusieurs années si toutefois nos finances le permettent. En effet, selon les différentes aides financières que nous pourrions obtenir le reste à charge est très important. Sans une participation de 80% minimum il nous sera très difficile de réaliser cette restauration. Il va nous falloir faire appel à de nombreux partenaires financiers pour mener à bien ce chantier.

Estimation des travaux :

Une tranche ferme :

- Restauration de la charpente couverture, zinguerie
- Pose paratonnerre et traitement par géo magnétisme.

Tranche optionnelle N°1 :

- Ressuivi des couvertures du porche et du clocher

Création nouveau cimetière

L'achat du terrain pour le nouveau cimetière a été signé. Ce terrain est situé « chemin de Chatilly » sur une ancienne parcelle qui appartenait à M. Yves Alary. La superficie est de 6185 m² ce qui nous donnera la possibilité de construire un nouveau cimetière adapté pour les années futures. L'étude de sol a été faite par une société spécialisée pour ce genre de construction. Le résultat de l'étude nous confirme que rien ne s'oppose à ce projet et que l'environnement correspond parfaitement à nos attentes.

Il nous faut dès à présent mener une étude approfondie

- Restauration des contreforts
 - Accessibilité PMR
- Tranche optionnelle N° 2 :**
- Restauration des façades ouest, nord et du clocher
 - Restauration des maçonneries du porche et du local rangement

Tranche optionnelle N°3 :

- Restauration des façades est et sud
- Restauration de l'intérieur du clocher

Tranche optionnelle N°4 :

- Restauration ponctuelle des vitraux
- Restauration de l'électricité et de la sonorisation.

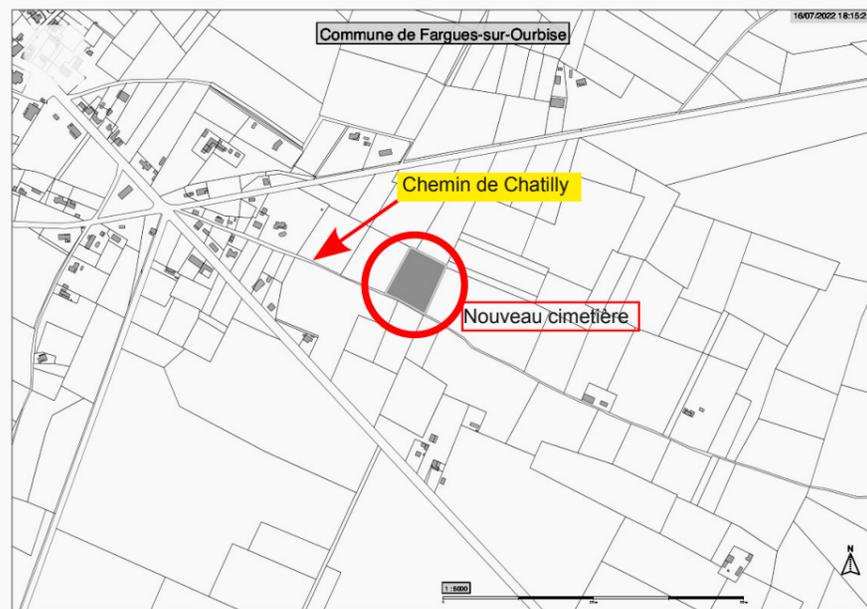
Tranche optionnelle N°5 :

- Restauration transept et chœur
- Restauration du sol
- Chauffage
- Restauration des trois autels, des fonds baptismaux, du chemin de croix, des statues et tableaux.

Coût global évalué par l'architecte : 1 352 910,18 €

afin qu'elle réponde aux dernières normes en vigueur. Nous devrions être aidés dans cette démarche par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de Lot-et-Garonne.

Selon cette étude et les demandes de subventions qui nous seront accordées, nous pourrions commencer les travaux en 2023 sachant qu'il devient urgent d'ouvrir ce nouveau cimetière compte tenu que nous n'avons plus de possibilité de mettre à disposition de nouvelles concessions dans les deux cimetières existants.



INFORMATION

Nous vous rappelons que, conformément aux lois sur l'environnement, nous ne pouvons plus utiliser de produits désherbants dans nos cimetières et sur l'ensemble du domaine public. Il nous faut donc accepter que l'herbe envahisse ces espaces. Malgré ces contraintes et compte tenu de son emploi du temps, notre employé communal essaye de maintenir un environnement acceptable. Merci pour votre compréhension

BRÈVES



Déchetteries

En raison des fortes chaleurs et conformément aux recommandations préfectorales

Modifications des horaires de déchetterie

Du 13 au 23 juillet 2022

Casteljalous

Lundi : 8h - 14h
Mardi : 8h - 12h
Mercredi : 8h - 12h
Jeudi : 8h - 12h
Vendredi : 8h - 14h
Samedi : 8h - 14h

Houeilles

Mercredi : 9h - 13h
Vendredi : 9h - 13h
Samedi : 9h - 13h

Sur ces plages horaires, les déchetteries seront ouvertes en continu

EMCOMBRANTS

La communauté de communes à mis en place un service de ramassage d'encombrants pour les personnes ne disposant pas de véhicule ou tout moyen de transport pour se rendre aux déchetteries.

Ce service fonctionne d'avril à octobre et en principe le 1^{er} ou 2^{ème} mercredi de chaque mois. Pour en bénéficier il vous suffit de contacter le secrétariat au :
N° 05 53 83 65 60

LE PETIT FARGUAIS

Juillet N° 63

Parutions : janvier, juillet

Directeur publication : Michel Ponthoreau

Comité de rédaction : Valérie Cardouat, Dominique Mulet, Michel Ponthoreau, Martial Deschamps

Composition et mise en page : M.Ponthoreau

Logiciel P.A.O.: Scribus

Tirage : 220 exemplaires

Impression : 3 CLG

Incivilités...



Nous avons mis en place, voilà quelques années, un container destiné à recevoir les cartons. Cette décision s'appuyait sur le fait que nombreux d'entre-vous déposaient ces cartons volumineux dans les bacs d'ordures ménagères ce qui avait pour conséquence que nous ne pouvions plus déposer nos sacs d'ordures ménagères.

Face à ce problème, j'avais décidé de mettre à votre disposition un container spécifique cartons. Nous étions, à l'origine, la seule commune à proposer ce service supplémentaire afin d'éviter de se rendre dans les déchetteries.

Ce service est assuré par notre agent Denis Giresse et le coût est pris en charge par le budget communal.

Depuis plusieurs mois et malgré plusieurs rappels nous observons le non respect des consignes de tri et des dépôts sauvages au pied du container ce qui a pour conséquence une image très négative de notre environnement et du travail supplémentaire pour notre agent communal.

Je rappelle que **SEULS les GROS CARTONS** sont acceptés dans ce container. En **AUCUN CAS ne doivent se trouver des cartonnettes, des petits emballages, du polystyrène, des cassettes en bois...**

Ces situations inadmissibles imposent à notre employé communal un travail supplémentaire et que l'on pourrait éviter.

Si cette situation devait perdurer, je serai contraint de supprimer ce service et chacun d'entre-vous devra se rendre dans les déchetteries pour y déposer ses cartons.

Rappel des consignes de tri des emballages :

Pour l'instant, tous les emballages ne peuvent pas être déposés dans les colonnes. Ce n'est qu'au 1er janvier 2023, où nous pourrions y déposer l'ensemble de nos emballages. Pour ce faire, nous allons doubler cette colonne.

Je compte donc sur vous tous pour que les environs de nos poubelles, containers et colonnes, soient dans un bon état de propreté. Merci d'en prendre note.

Le Maire
Michel Ponthoreau



Résultats enquête déchets

L'objectif du questionnaire était de recueillir les avis, les pratiques et les attentes des usagers concernant la gestion des déchets ménagers sur le territoire de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne.

Base : 6680 foyers – 1415 ont répondu soit une participation de 21,2%. Parmi les répondants, 75% ont plus de 50 ans mais cela est représentatif de notre population (70% âgés de plus de 45 ans).

Les communes ayant très bien participé sont : Argenton, Beauziac, Fargues sur Ourbise, Guérin, La Réunion et Sainte Marthe.

Responsabilité de la gestion des déchets :

71,4% estiment que la responsabilité en matière de tri des déchets est l'affaire de tous.

86,8% sont d'accord sur le fait que des actions prioritaires doivent aujourd'hui être mises en place par leur collectivité.

Niveau de satisfaction de la collecte et du tri sélectif :

Les communes les plus satisfaites sont :

Allons, Boussès, Fargues sur Ourbise, Grezet-Cavagnan, Pompogne, Ruffiac, Saint Martin de Curton.

Avis sur les **P.A.V. (Point d'apport volontaire)** - Tri (emballages, verre, papiers)

L'aspect positif le plus cité est qu'ils sont facilement accessibles (48,8%). L'aspect négatif évoqué est le fait qu'ils sont souvent pleins (41,2%).

Près de 10% ont soulevé d'autres aspects :

Inconvénients et non respect des consignes de tri de la part de certains usagers sur ces lieux,

Un nombre insuffisant de points d'apports,

Ouvertures trop petites...

Notre commune se situe à la deuxième place au niveau de la propreté de ses P.A.V.

Tarification incitative :

Plus de la moitié des répondants en ont entendu parler mais souhaitent une information plus complète à ce sujet.

Rappel : La mise en place de cette tarification est prévue pour le 1er janvier 2025. Pour ce faire des réunions publiques seront organisées en temps voulu.

Réduction des déchets ménagers :

Les répondants sont globalement d'accord pour trier leurs biodéchets en faisant du compostage individuel ou partagé, pour améliorer leur geste de tri s'il est simplifié et pour limiter leurs déchets verts en jardinant autrement.

Gestes de tri :

Les trois principaux facteurs qui peuvent inciter les usagers à trier davantage sont la limitation des déchets et emballages à la source (60,4%), l'augmentation des moyens individuels mis à leur disposition (46,1%) et la sensibilisation à l'impact environnemental et l'image du territoire (40,5%).

Facilité du geste de tri :

77,5% pensent qu'il est plutôt ou très facile de trier ses déchets et emballages. Ce qui cause un frein au geste de tri : trop de déchets et emballages différents, colonnes de tri éloignées...

Pratique du tri :

Plus de 80% disent trier, tout ou presque, leurs déchets d'emballages ménagers.

On observe que les déchets et emballages ménagers destinés aux colonnes de tri sont globalement bien triés.

Colonne Jaune (emballages) : Bouteilles plastiques = 78%,

emballages carton = 60%, Briques alimentaires = 74%

Colonne Verte (verre) : Bouteilles, pots et bocaux en verre = 82%

Colonne Bleue (Papiers, journaux) : Papiers, journaux, magazines = 74%

En ce qui concerne les déchets de jardin, près de 70% des foyers les apportent en déchetterie ou les mettent au compost. A noter que 8,4% des habitants brûlent encore leurs déchets verts malgré l'interdiction en vigueur.

La moitié des foyers utilise une solution de compostage.

Un quart des répondants n'a pas mis en place de solution pour la gestion de leurs déchets alimentaires et déchets verts. Une grande majorité de ces derniers ne souhaite pas s'équiper d'un composteur individuel. La crainte des nuisances (odeurs, animaux) représente le principal frein à la pratique du compostage pour des raisons de manque de place pour l'installation d'un composteur et ne pas savoir quoi faire du compost produit.

Les déchetteries :

Elles sont très régulièrement visitées car 55% s'y rendent au moins une fois par an. Seuls 5% ne les fréquentent pas.

Information, communication :

La majorité des foyers estime être bien informée sur la gestion des déchets (64%).

Sur quels aspects souhaitez-vous être mieux informés :

Le devenir des déchets triés et recyclés (58%)

Le coût du tri et du traitement des déchets (44%)

Le bénéfice environnemental du tri et du recyclage (31%)

Afin d'être mieux informés sur le tri, les habitants plébiscitent en premier les autocollants sur les bacs et P.A.V. (51%) et la distribution de documents (guide du tri... 43%)

Magazine "L'Info Déchets" :

44% des répondants se souviennent avoir reçu le magazine. Parmi ceux-ci, 82% l'ont trouvé très intéressant.

Emission Parlons déchets (CFM radio) :

5,2% se souviennent avoir entendu l'émission radio « Parlons déchets » diffusée sur la radio locale CFM, ce qui correspond à la part d'audience de la radio. 90% ont apprécié les sujets traités.

A la fin du questionnaire, 231 participants soit 16% se sont montrés intéressés pour aider à sensibiliser la population au tri ou à gérer des sites de compostage partagé.

De fortes attentes des usagers sur certains sujets :

Des mesures pour répondre aux incivilités observées (dépôts sauvages en forêt, non respect des P.A.V. de la part de certains usagers...)

- La mise à disposition de moyens individuels (notamment des bacs de couleur) pour trier les déchets au domicile.

- Un accès facile à la déchetterie avec une amplitude horaire plus large ou des solutions locales pour les personnes qui ne peuvent pas s'y rendre.

Les prévisions d'aménagement

La collecte des déchets ménagers se fera en apport volontaire pour l'ensemble des habitants. Précédemment nous avons envisagé le ramassage au porte à porte, mais cette solution a été abandonnée par la communauté de communes. Afin de se préparer à cette évolution nous allons créer un espace dédié et aménagé :

Pour le bourg de Fargues :

Déjà en place : les colonnes de tri (verre, emballages, papier), le container carton.

En prévision : une colonne emballages en plus, un ou deux containers pour ordures ménagères, des composteurs partagés,

Pour le bourg de Saint Julien :

Déjà en place : les colonnes de tri (verre, emballages, papier)

En prévision : une colonne emballages en plus, un container pour ordures ménagères, un ou deux composteurs partagés.

Pour le container O.M. et les composteurs, l'emplacement n'est pas encore défini.

Ces ensembles permettront à chacun d'entre vous de pouvoir déposer l'ensemble de ses déchets et sur un même site.

IMPORTANT : La totalité des bacs à ordures ménagères existants disposés à plusieurs endroits de la commune, seront supprimés.

Calendrier prévisionnel de mise en place de ces mesures :

- **janvier 2023** : extension des consignes de tri = l'ensemble des emballages pourront être déposés dans les colonnes de tri.

- **2024** = tri des bio-déchets. Aucun déchet alimentaire et déchet vert ne pourra être mis dans les poubelles ménagères. Obligation de déposer ces déchets dans les composteurs partagés.

La commune de Fargues-sur-Ourbise participera à l'opération "Nettoyons la nature" le samedi 24 septembre.

Le matin :

Les bénévoles participeront au nettoyage des bords de route à chaque entrée de village et plusieurs équipes évacueront les dépôts sauvages repérés sur le territoire communal. Rendez-vous dès 9h00 Rue du foirail, à côté du tri sélectif avec un café de bienvenue ! Des kits (sacs poubelles, gants) seront distribués.

Afin de recentrer l'opération sur le nettoyage de la nature proprement dit et contrairement aux années précédentes, il n'y aura plus de bennes à disposition.

- Une limitation des déchets et emballages à la source en agissant directement auprès des industriels/producteurs de déchets.

- **2025** = mise en place de la tarification incitative. Paiement en fonction des déchets produits par chaque famille.

Plus on produit de déchets = plus on paye.

Toutes ces mesures vont dans le sens de diminution

du poids de nos ordures ménagères. Nous devons impérativement diminuer de 50% ce poids.

Si chacun respecte les consignes de tri, nous devrions obtenir des résultats positifs.

Afin d'obtenir ces résultats, nous continuerons à vous informer par le journal « l'Info déchets » et nous vous inviterons prochainement à une ou plusieurs réunions publiques afin que nous puissions échanger et poser vos questions sur les gestes à accomplir pour mieux trier.



Exemple container O.M. avec contrôle d'accès



Exemple composteurs partagés

Nettoyons la nature

